

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.04

**Adhésion et partenariat pour la mise en place d'un rucher pédagogique
au cimetière de Patras**

La commune de Marmande est propriétaire d'une parcelle cadastrée EH 0147 d'une surface de 60 892 M2 dont 4 hectares sont dédiés actuellement à l'éco-pâturage.

Il existe sur ce terrain un hectare planté de tilleuls en agroforesterie sur laquelle il est possible d'implanter d'un rucher compatible avec l'activité d'éco-pâturage.

Cette action s'inscrit dans un ensemble d'actions de la feuille de route de la ville visant à préserver, restaurer et favoriser la biodiversité sur le territoire.

De même, le rôle des insectes pollinisateurs dans la biodiversité n'est plus à démontrer et la commune souhaite faire l'acquisition de 4 ruches peuplées. Pour cela, l'adhésion au syndicat de l'Abeille Gasconne, sera un outil pour la sensibilisation à la pollinisation et la mise en avant de l'abeille dans notre écosystème.

Le principe du rucher pédagogique permet la mise en place de manifestations ponctuelles ouvertes au public mais également la sensibilisation des scolaires et du public par des visites.

Il est proposé de créer un partenariat entre l'Abeille Gasconne et la commune de Marmande qui aura pour objet :

- La mise en place de 4 ruches peuplées (propriété de la Mairie) **Annexe 1**
- Le suivi de celle-ci pour l'année apicole
- L'extraction du miel
- Le miel étant propriété de la commune

À cette fin, les modalités de ce partenariat qui s'établi jusqu'en 2027 sera formalisé par **une convention dont le projet est joint en Annexe 2.**

Le budget prévisionnel s'établit de la façon suivante :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT TTC
Ruches peuplées prêtes à poser et matériel	1 620 €
Aménagement d'une dalle béton	500 €
Aménagement d'une enceinte de protection des ruches	5 000 €
Création d'une prairie fleurie	1 000 €
Communication	500 €
TOTAL INVESTISSEMENT	8 620 €

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT TTC
Gestion du suivi par l'apiculteur des 4 ruches pour 2024	1 550 €
Gestion du suivi par l'apiculteur des 4 ruches pour 2025	1 650 €
Gestion du suivi par l'apiculteur des 4 ruches pour 2026	1 680 €
Gestion du suivi par l'apiculteur des 4 ruches pour 2027	1 720 €
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	6 600 €
Dépense adhésion à L'Abeille Gasconne / an	20 €
Dépense adhésion au GDSA 47 (Groupement de défense Sanitaire des Abeilles) / an	30 €
Dépense abonnement à la revue « Abeille et fleurs » / an	24.60 €
Achat de médicaments pour traitement des Acariens	Offert
TOTAL FONCTIONNEMENT 2024	1 624.60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2025	1 724.60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2026	1 754.60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2027	1 794.60 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'adhérer au Syndicat Apicole de « L'Abeille Gasconne »
- Décide** d'adhérer au GDSA47 (Groupement de défense Sanitaire des Abeilles)
- Décide** de conclure une convention pour la mise en place d'un rucher pédagogique pour une durée de 4 ans avec le Syndicat « L'Abeille Gasconne »
- Précise** que les crédits sont prévus au BP 2023
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer ladite convention

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

